

## BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 juin 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :	31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents :	16 représentants 21 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	25 représentants 35 voix

### Délibération n° BS-2025/26

#### Objet : Convention de partenariat Lycée horticole de St-Ismier – Parc 2025-2030

##### *LISTE DES PRESENTS :*

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CHAVAND Christelle
	CLOUZEAU Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
GUIGUE Gilbert	BOUZON Elodie
	DUPRAZ Fabien
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BONNARDON Pierre	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	MOLLIERE Denis
	PICHON-MARTIN Bertrand

##### *LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :*

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
REY Freddy à VIAL Cédric	MONIN Michelle
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à ESCARON Dominique	BOIX-NEVEU Arthur à POZO Jean-Christophe
	EGO Catherine à BREYTON Stéphanie
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert	
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix): 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## Objet : Convention de partenariat Lycée horticole de St-Ismier / Parc 2025-2030

Le Parc naturel régional de Chartreuse a lancé en 2016 une opération scientifique participative et innovante autour des variétés de fruits et légumes anciens et/ou locaux en partenariat avec le Centre de Ressources de Botanique Appliquée (CRBA) et l'association Jardins de Mémoires Montagnes (JDMM).

Les spécialités proposées par le Lycée horticole de Saint-Ismier, ainsi que les activités développées par l'exploitation pédagogique agricole rattachée au Lycée ont permis de conduire des actions en commun à partir de 2018 autour de la production et la valorisation des variétés anciennes (accueil de sessions de formation, site de multiplication de certaines semences, ...).

En 2019, afin de renforcer et de formaliser ce travail partenarial, il a été décidé d'élaborer une Convention de partenariat pour trois ans (2019-2022), renouvelée pour la période 2022-2024.

Cette convention arrivant à son terme, le PNRC et le Lycée (plus exactement l'EPLEFPA : établissement de formation agricole sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) ont souhaité reconduire leur partenariat pour cinq années supplémentaires en élargissant leurs domaines de coopération à plusieurs thématiques qui rassemblent les deux structures :

- l'aménagement paysager
- la biodiversité et le génie écologique
- la production agricole et horticole
- les patrimoines
- l'éducation au territoire, artistique et socio-culturelle

### CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Cette convention de partenariat a pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de préciser les modalités techniques et financières de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:**

- **D'approuver ce projet et le partenariat engagé ;**
- **D'autoriser le Président à faire le cas échéant les demandes de financement nécessaires à la réalisation de ce partenariat ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Ainsi fait et délibéré le 23 juin 2025,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 25 JUIN 2025

